

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0381/PRE portant nomination des membres de la Commission nationale chargée de l'élaboration d'un projet de texte sur le Sénat.

n° 2012-0381/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
20 juin 2012

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2012

Date du numéro
30 juin 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992, notamment en son article 97

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2012-0132/PRE du 18 juin 2012 portant création d'une Commission Nationale chargée de l'élaboration et de la rédaction d'un projet de texte sur le Sénat.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

La liste nominative des membres de la Commission nationale chargée de l'élaboration d'un projet de texte sur le Sénat, est fixée comme suit : 1. ALI MOHAMED DAOUD, Député FRUD : Président 2. ELMI OBSIEH WAIS, Député RPP, Vice-président 3. ALI SOUBANEH ATTEYEH, Député RPP, Rapporteur 4. MOHAMED ABDOULKADER MOHAMED, Député FRUD 5. OMAR ABDI SAID, Député RPP 6. ALI DINI ABDOULKADER, Député FRUD 7. ABDI IBRAHIM MOHAMED, Député RPP 8. ABDI KHAIREH BOUH, Député RPP 9. ABDOURAHMAN HASSAN RAYALEH, Député RPP 10. Mme. DEGMO MOHAMED ISSACK, Député RPP 11. BOURHAN MOHAMED ALI, Député RPP 12. YOUSOUF MOUSSA DAWALEH, Député FRUD 13. Mme. AICHA MOHAMED ROBLEH, Député FRUD 14. ABDI MAHAMOUD IBRAHIM, Député RPP 15. FAHMI AHMED EL HAG, Député RPP 16. ISMAEL APTIDON YONIS, Député RPP 17. IBRAHIM CHEHEM DAOUD, Député UPR 18. HOUSSEIN IGUEH GUIRREH, PND 19. MOHAMED AHMED BARKADLEH, PSD 20. Mme. MARIE NATALIS, Conseillère Juridique 21. Mme. SOUAD HOUSSEIN FARAH, Conseillère Juridique 22. Maître ABDILLAHI AIDID, Consultant national 23. Michel LAFLANDRE, Consultant international 24. Me. MOHAMED OMAR MOHAMED, Avocat 25. Me. ASSOWEH IDRIS ASSOWEH, Avocat 26.

HASSAN HOUSSEIN OMAR, Président Conseil Régional Tadjourah²⁷. OMAR DJAMA ODOWA, Président Conseil Régional Arta²⁸. ADEN HASSAN ELMI, Président de la Société Civile²⁹. Mme. FATOUMA HASSAN BADO, membre de la Société civile³⁰. Mme. CHOUKRI HOUSSEIN ADEN, membre de la société civile³¹. SAID OMAR MOUSSA, Président de la Chambre de Commerce de Djibouti³². FAYCAL MOHAMED HADI, Chambre de Commerce de Djibouti

Article 2

Le présent Arrêté entrera en vigueur à la date de sa signature et sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera..

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH